

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS « HAUTE PERFORMANCE »  
ANNEE 2019**

**Entre :**

**- le MINISTERE DES SPORTS**  
**représenté par le directeur des sports, Monsieur Gilles QUENEHERVE**  
**désigné ci-dessous par le ministère**

**et**

**- la FEDERATION FRANÇAISE D'AVIRON**  
**représentée par son président, Monsieur Jean-Jacques MULOT**  
**désignée ci-dessous par la fédération,**  
**Numéro de SIRET : 78440582100033**

Il est convenu ce qui suit :

**PREAMBULE**

Considérant que les conventions d'objectifs passées entre le ministère et les fédérations sportives constituent l'un des modes d'expression privilégiés du partenariat qui lie l'Etat et le mouvement sportif.

Considérant que le ministère est, entre autres, chargé de soutenir le sport de haut niveau et la haute performance sportive.

Considérant que la présente convention s'inscrit dans le cadre de cette politique publique.

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, la fédération s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique, le ou les plans d'actions relatif(s) à la promotion du développement du sport de haut niveau et de la haute performance sportive à décliner autour des items suivants :

**Programme SIP : Soutien individuel à la performance**

SIP/A : Autonomie de l'athlète

SIP/B : Aide à la préparation sportive individuelle

**Programme OP : Optimisation de la Performance**

OP/A : Développement et innovation technologique

OP/B : Matériels spécifiques

OP/C : Surveillance Médicale Réglementaire

**Programme DLE : Développement du Leadership de l'Encadrement**

DLE/A : Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services

DLE/B : Développement de l'expertise et transfert des compétences

DLE/C : Management et coordination

DLE/D : Accompagnement d'experts dans les instances internationales

## **Programmes AS : Actions Sportives**

- AS/A : Programme de compétitions internationales senior
- AS/B : Programme de compétitions internationales relève
- AS/C : Programme de préparation senior
- AS/D : Programme de préparation relève
- AS/E : Management et coordination
- AS/F : Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services
- AS/G : Programme de détection et de transfert de talent

### **ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les montants indiqués à l'article 3 feront l'objet d'un engagement financier annuel.

En cas de non réalisation d'une ou plusieurs actions, le ministère se réserve le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la subvention à la fédération.

Durant cette période, la fédération s'engage à notifier au ministère tout retard pris dans la mise en œuvre du ou des plans d'actions, toute modification des conditions d'exécution, de ses statuts ou de ses coordonnées bancaires.

### **ARTICLE 3 - CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Au titre de l'année 2019, le ministère alloue à la fédération une contribution financière de **2 412 000 €** pour :

- Programme Optimisation de la performance (OP) : **70 459 €**
- Programme Développement du leadership et de l'encadrement (DLE) : **160 000 €**
- Programme Actions sportives (AS) : **2 181 541 €**

La subvention de **300 000 €** au titre du programme Soutien individuel à la performance (SIP) correspond aux aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération, dont la gestion reste confiée au Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF assurera le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère, en concertation avec la cellule haute performance.

Ces crédits sont affectés conformément à l'annexe jointe.

Au total, pour l'année 2019, le ministère contribue financièrement à hauteur de **2 712 000 €** pour le soutien au sport de haut niveau et de la haute performance sportive de votre fédération.

### **ARTICLE 4 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Le ministère procédera au paiement de 80 % du montant de la contribution financière précisée à l'article 3, hors aides personnalisées, après la signature de toutes les parties prévues à la convention.

Le solde sera versé à la réception des justificatifs mentionnés à l'article 6 de la présente convention.

La subvention est imputée sur les crédits du programme ministériel Sports, article 02 action 2 et action 3 de la LOLF.

La contribution financière sera créditée au compte de la fédération selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à                      au compte  
Code établissement : 17515                      Code guichet : 90000  
Numéro de compte : 08610558745                      Clé RIB : FR26 1751 5300 0008 6105 5874 543

L'ordonnateur de la dépense est le ministère.

Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès du ministère des sports.

#### **ARTICLE 5 - REVERSEMENT**

Il est interdit de reverser, sous forme de subvention, tout ou partie du présent financement à un tiers (personne moral ou physique). Il n'y a pas reversement lorsque la fédération rémunère un organisme tiers pour des prestations qu'elle souhaite mettre en œuvre dans le cadre du ou des projet(s) financé(s).

#### **ARTICLE 6 - JUSTIFICATIFS**

La fédération s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ; ce compte rendu retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du ou des projet(s) présentés et définis d'un commun accord entre le ministère et la fédération ;

- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel ;

- le rapport d'activité ;

Elle s'engage par ailleurs à alimenter son dossier annuel sur le Portail des Fédérations Sportives ainsi qu'à actualiser, en tant que de besoin, les documents de référence qu'il contient.

#### **ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS**

La fédération communique sans délai au ministère :

- la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association des fédérations, ou informe de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le Répertoire National des Fédérations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire ;

- le procès-verbal présenté à l'assemblée générale annuelle ;

- la copie des comptes des filiales éventuelles de la fédération ;

- le règlement financier adopté par l'instance dirigeante de la fédération, ainsi que toute modification à ce règlement ;
- la copie des contrats et conventions d'un montant supérieur à 150 000 euros susceptibles de générer des variations dans l'évolution des dépenses et des recettes du budget fédéral ;
- tout autre document ou prérequis.

La fédération s'engage à utiliser, conformément à la charte graphique, le logo du ministère dans tous les documents de communication produits dans le cadre de la convention.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par la fédération, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer le ministère sans délai.

#### **ARTICLE 8 - SANCTIONS**

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et de retard des conditions d'exécution de la convention par la fédération sans l'accord écrit du ministère, celui-ci peut ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant.

A défaut de production des justificatifs prévus à l'article 6 de la présente convention, le ministère émettra un ordre de remboursement de la totalité du montant de la contribution financière versée et la présente convention sera résiliée de plein droit dans les conditions prévues à l'article 12.

#### **ARTICLE 9 - ÉVALUATION**

Le ministère procède, conjointement avec la fédération, à l'évaluation des conditions de réalisation du ou des projets auquel il a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1 et sur l'impact du ou des projets au regard de l'intérêt général et des orientations précisées en préambule de la présente convention.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention sera subordonnée à l'établissement de cette évaluation.

#### **ARTICLE 10 - CONTROLES DE L'ADMINISTRATION**

Le ministère contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du ou des projet(s).

Le ministère peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé par le ministère, ou par un prestataire mandaté par elle, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 9 ou dans le cadre du contrôle financier annuel.

La fédération s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

#### **ARTICLE 11 - AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par le ministère et la fédération. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

## ARTICLE 12 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse<sup>1</sup>.

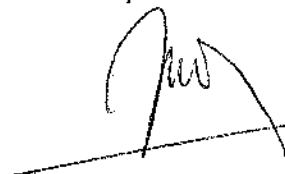
## ARTICLE 13 - REGLEMENT DES CONFLITS

Tout litige résultant de la présente convention, ou à l'occasion de l'interprétation de ses dispositions, fera l'objet d'une recherche de conciliation.

En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Paris sera saisi.

Fait à Paris le 19 MARS 2019  
*05-03-19*

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE D'AVIRON



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports  
*Gilles QUÉNÉHERVÉ*

WISE LE *14/03/19* DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ *21.026.20332*

<sup>1</sup> La résiliation du contrat pour motif d'intérêt général ouvrant par ailleurs droit à indemnité est un principe général de droit des contrats administratifs. Il fait l'objet d'une jurisprudence constante : Conseil d'Etat du 2 mai 1958, affaire commune de Magnac-Laval. Elle s'applique d'office sans qu'il y ait lieu de la mentionner.



CAISSE D'ÉPARGNE

CE ILE DE FRANCE

Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	90000	08610558745	43	CE ILE DE FRANCE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1751	5900	0008	6105	5874	543
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

*Intitulé du compte* FEDERATION FRANCAISE AVIRON  
17 BOULEVARD DE LA MARNE  
94130 NOGENT SUR MARNE

ECONOMIE SOCIALE PARIS EST

19 RUE DU LOUVRE

75001 PARIS

Tél.:



CAISSE D'ÉPARGNE

CE ILE DE FRANCE

Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	90000	08610558745	43	CE ILE DE FRANCE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1751	5900	0008	6105	5874	543
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

*Intitulé du compte* FEDERATION FRANCAISE AVIRON  
17 BOULEVARD DE LA MARNE  
94130 NOGENT SUR MARNE

ECONOMIE SOCIALE PARIS EST

19 RUE DU LOUVRE

75001 PARIS

Tél.:

**Synthèse générale budget haute performance**

**2019**

Programmes	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
Soutien individuel à la performance	360 000 €	330 000 €	30 000 €	92%	300 000 €	60 000 €	83%
Optimisation de la performance	154 000 €	225 000 €	29 000 €	81%	70 459 €	83 541 €	46%
Développement du leadership de l'encadrement	308 000 €	202 250 €	105 750 €	66%	160 000 €	148 000 €	52%
Actions sportives	2 755 000 €	2 410 000 €	345 000 €	87%	2 181 541 €	573 459 €	79%
<b>Total général</b>	<b>3 577 000 €</b>	<b>3 067 250 €</b>	<b>509 750 €</b>	<b>86%</b>	<b>2 712 000 €</b>	<b>865 000 €</b>	<b>76%</b>

NE PAS REMPLIR LES CELLULES GRISEES  
Seules les cellules à compléter ne sont pas vérifiées

## Objectifs sportifs

Discipline	Compétition internationale de référence et/ou Classement mondial	Collectif concerné (genre, catégorie)	Résultats attendus		Observation
			2019	2020	
	championnat du Monde SENIOR 2019 ET JO 2020	HOMMES et FEMMES	4 médailles et 6 coques qualifiées aux JO	4 médailles aux JO	
	championnat d'Europe SENIOR	HOMMES et FEMMES	5 médailles		
	championnat du Monde PARA-AVIRON	HOMMES et FEMMES	2 médailles, 3 à 4 coques qualifiées aux JP	2 médailles aux JP	
	championnat du Monde SENIOR U23	HOMMES et FEMMES	3 à 4 médailles		
	championnat d'Europe SENIOR U23	HOMMES et FEMMES	2 médailles		
	championnat du Monde JUNIOR (RELEVE)	HOMMES et FEMMES	2 médailles		Participation réduite
	championnat d'Europe JUNIOR (RELEVE)	HOMMES et FEMMES	3 à 4 médailles		



# Programme de Soutien Individuel à la Performance : "TREMPLIN"

2019

## Autonomie de l'athlète

Permettre aux SHN ciblés de se consacrer en toute sérénité à leur projet de performance.  
Programme regroupant à terme l'attribution des CIP/CAE/CJ/Conventions de mécénat/Bourses/Programme de reconversion.  
Mise en œuvre courant 2019, suite à la création de l'agence en charge de la haute performance.

Désignation	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	Indication
Bourses			€			€		Renseigné par "Performance 2024"

## Aide à la préparation sportive individuelle

En 2019, correspond aux aides personnalisées dans le format actuel.

Désignation	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	Indication
Manque à gagner employeur	80 000 €	80 000 €	€	100%	80 000 €	€	100%	Fournir le règlement fédéral des aides personnalisées
Manque à gagner sportif	10 000 €	10 000 €	€	100%	10 000 €	€	100%	
Aides sociales	210 000 €	240 000 €	30 000 €	114%	210 000 €	€	100%	
Remboursements de frais			€			€		
Primes à la performance	60 000 €		60 000 €	0%		60 000 €	0%	
	360 000 €	330 000 €	30 000 €	92%	300 000 €	60 000 €	83%	

NE PAS REMPLIR LES CELLULES GRISEES

Seules les cellules à compléter ne sont pas verrouillées

# Programme d'Optimisation de la Performance

2019

## OP/A : Développement et innovation technologique

Tous travaux d'accompagnement scientifique de la haute performance ou toute activité nécessaire à la validation ou la transformation de votre vision stratégique en apport opérationnel ou en service pour la haute performance.  
 PJ : Note synthétique précisant le développement, l'innovation visé, les bénéfices attendus.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
Mission d'aide à la performance (fonctionnement)	SENIOR, PARA et RELEVÉ	15 000 €	15 000 €	- €	100%	10 000 €	5 000 €	67%
Mission d'aide à la performance	SENIOR, PARA et RELEVÉ	9 000 €	9 000 €	- €	100%	- €	9 000 €	0%
Mission d'aide à la performance (développement du site Internet)	SENIOR, PARA et RELEVÉ	20 000 €	18 000 €	2 000 €	90%	5 000 €	15 000 €	25%
Mission d'aide à la performance (matériel de mesures biomécaniques PEACH)	SENIOR, PARA et RELEVÉ	20 000 €	18 000 €	2 000 €	90%	5 000 €	15 000 €	25%
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		64 000 €	60 000 €	4 000 €	94%	20 000 €	44 000 €	31%

## OP/B : Matériels spécifiques

Matériel permettant d'être, a minima, au niveau de la concurrence internationale au moment de la préparation et/ou de la compétition.  
 PJ : Note synthétique d'opportunité sur le matériel souhaité.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires								

## OP/C : Surveillance Médicale Réglementaire

SMR : Prend en compte la nature des examens et le nombre de sportifs concernés.  
 Structuration médicale : frais liés à la rémunération du médecin et traitement de la SMR.  
 PJ : liste des examens de la SMR validée par la FF et note synthétique des frais liés à la structuration médicale.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
SMR	SHN	25 000 €	20 000 €	5 000 €	80%	14 746 €	10 254 €	59%
SMR	S.Espoirs	15 000 €	11 213 €	3 787 €	67%	11 213 €	3 787 €	75%
Structuration médicale	SHN et Espoirs	50 000 €	33 787 €	16 213 €	70%	24 500 €	25 500 €	49%
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		90 000 €	65 000 €	25 000 €	72%	50 459 €	39 541 €	56%

NE PAS REMPLIR LES CELLULES GRISÉES  
 Seules les cellules à compléter ne sont pas verrouillées

# Programme de Développement du Leadership de l'Encadrement

2019

## DLE/A : Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services

Tout acteur, rattaché à votre organisation générale, susceptible de contribuer à la performance, est éligible. entraîneur, préparateur physique, analyste vidéo, arbitre, juge, nutritionniste, psychologue, médecin, kinésithérapeute, ostéopathe, physiologiste, classificateur, sport scientist, biomécanicien.  
 Pl. : Liste des destinataires/fonction/montant prévisionnel (coût horaire ou journalier le cas échéant).

Désignation (Regrouper par famille d'actions)	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
Biomécanicienne		30 000 €	15 000 €	15 000 €	50%		30 000 €	0
Ingénieur mécanique		10 000 €	5 000 €	5 000 €	50%	5 000 €	5 000 €	50%
Psychologue		20 000 €	20 000 €	- €	100%	15 000 €	5 000 €	75%
Encadrement médical		28 000 €	15 000 €	13 000 €	54%		28 000 €	0%
Encadrement médical (vacations médecins et kinésithérapeutes)		190 000 €	120 000 €	70 000 €	63%	120 000 €	70 000 €	63%
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		278 000 €	175 000 €	108 000 €	63%	140 000 €	138 000 €	50%

## DLE/B : Développement de l'expertise et transfert des compétences

Toute action individuelle ou collective visant la montée en compétence des acteurs de la performance.  
 Tout programme visant à capitaliser et à diffuser des connaissances au profit des acteurs de la haute performance.  
 Pl. : Liste des actions ou programmes prévus et leurs objectifs, lieux, dates, fréquences, etc. ainsi que les publics visés.

Désignation (Regrouper par famille d'actions)	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien

## DLE/C : Management et coordination

Toutes les actions de management ou de coordination nécessaires au bon fonctionnement du projet général de haute performance.  
 Pl. : Détail des actions ou programmes prévus et leurs objectifs, lieux, dates, fréquences, nombres prévisionnels de participants.

Désignation (Regrouper par famille d'actions)	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
Réunions des chefs de secteur		4 000 €	4 000 €	- €	100%	2 500 €	1 500 €	63%
Réunions des responsables de pôles dont commissions d'admission		4 000 €	4 000 €	- €	100%	3 000 €	1 000 €	75%
Colloque des cadres techniques		10 000 €	10 000 €	- €	100%	7 000 €	3 000 €	70%
Colloque de l'encadrement des équipes de France		5 000 €	5 000 €	- €	100%	3 500 €	1 500 €	50%
Entretiens individuels des CTS		4 000 €	2 250 €	1 750 €	56%	2 000 €	2 000 €	50%
Colloque des entraîneurs de club		3 000 €	2 000 €	1 000 €	67%	2 000 €	1 000 €	67%
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		30 000 €	27 250 €	2 750 €	91%	20 000 €	10 000 €	67%

## DLE/D : Accompagnement d'experts dans les instances internationales

Toute action visant à renforcer le leadership des acteurs de votre fédération au plan international, dans des fonctions et missions techniques en lien avec les instances ou organisations internationales : juges, classificateurs, organisateurs, superviseurs, contrôleurs, etc.  
 Pl. : Liste des acteurs et de leurs fonctions, des objectifs visés et des bénéfices attendus.

Désignation (Regrouper par famille d'actions)	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien

NE PAS REMPLIR LES CELLULES GRISÉES  
 Seules les cellules à compléter ne sont pas vérifiées.

## Synthèse programmes d'actions sportives haute performance

**2019**

Programmes	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
Programme de compétitions internationales senior	640 000 €	580 000 €	60 000 €	91%	520 000 €	120 000 €	81%
Programme de préparation senior	1 528 000 €	1 340 000 €	188 000 €	88%	1 242 000 €	286 000 €	81%
	<b>2 168 000 €</b>	<b>1 920 000 €</b>	<b>248 000 €</b>	<b>89%</b>	<b>1 762 000 €</b>	<b>406 000 €</b>	<b>81%</b>
Programme de compétitions internationales relève	200 000 €	180 000 €	20 000 €	90%	150 000 €	50 000 €	75%
Programme de préparation relève	387 000 €	310 000 €	77 000 €	80%	269 541 €	117 459 €	70%
	<b>587 000 €</b>	<b>490 000 €</b>	<b>97 000 €</b>	<b>83%</b>	<b>419 541 €</b>	<b>167 459 €</b>	<b>71%</b>
Management et coordination	€	€	€		€	€	
Rémunération d'experts de classe mondiale	€	€	€		€	€	
Programme de détection et de transfert de talent	€	€	€		€	€	
	€	€	€		€	€	

NE PAS REMPLIR LES CELLULES GRISÉES.

Seules les cellules à compléter ne sont pas verrouillées

Discipline/Groupe d'épreuves/Genre : HOMMES SENIOR ET U23

Programmes d'Actions Sportives

2019

Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
980 000 €	980 000 €	90 000 €	91%	980 000 €	130 000 €	87%
<b>Total général</b>						

AS/A : Programme de compétitions internationales senior

Les compétitions de référence, les compétitions ouvrant au titre olympique ou paralympique ainsi que les compétitions de préparation. (P) : Tous les événements (lieux, dates) avec les noms des athlètes (compétitions et staff).

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
COMPÉTITIONS INTERNATIONALES SENIOR HOMMES	SENIOR	330 000 €	330 000 €	30 000 €	91%	300 000 €	30 000 €	87%
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires								

AS/B : Programme de compétitions internationales relève

Les compétitions de référence, ainsi que les compétitions de préparation. (P) : Tous les événements (lieux, dates) avec les noms des athlètes (compétitions et staff).

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
MAÏGRIERON		€	€	€		€	€	
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires								

AS/C : Programme de préparation senior

Support de préparation des collectifs seniors du programme d'actions de préparation de l'équipe nationale. (P) : Tous les événements (lieux, dates) avec les noms des athlètes (compétitions et staff).

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
PROGRAMME PREPARATION SENIOR HOMMES	SENIOR	570 000 €	570 000 €	80 000 €	88%	570 000 €	100 000 €	80%
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires								

AS/D : Programme de préparation relève

Tous les événements de préparation de l'équipe nationale de l'équipe nationale de l'équipe nationale. (P) : Tous les événements (lieux, dates) avec les noms des athlètes (compétitions et staff).

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
		€	€	€		€	€	
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires								

AS/E : Management et coordination

Tous les événements de management et de coordination de l'équipe nationale de l'équipe nationale de l'équipe nationale. (P) : Tous les événements (lieux, dates) avec les noms des athlètes (compétitions et staff).

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
		€	€	€		€	€	
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires								

AS/F : Rémunération d'experts de classe mondiale - prestation de services

Tous les événements de référence, les événements ouvrant au titre olympique ou paralympique ainsi que les événements de préparation. (P) : Tous les événements (lieux, dates) avec les noms des athlètes (compétitions et staff).

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
		€	€	€		€	€	
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires								

AS/G : Programme de détection et de transfert de talent

Support de préparation des collectifs seniors du programme d'actions de préparation de l'équipe nationale. (P) : Tous les événements (lieux, dates) avec les noms des athlètes (compétitions et staff).

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
		€	€	€		€	€	
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires								

Programmes d'Actions Sportives

2019

Montant total	Taux de soutien	Accordé	Taux de soutien
590 000 €	90%	531 000 €	85%
<b>Total général</b>			

**AS/A : Programme de compétitions internationales senior**

Les compétitions de référence, les compétitions seniors et les compétitions juniors qui ont des implications directes sur les performances des compétiteurs de haut niveau.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Taux de soutien
COMPÉTITIONS INTERNATIONALES FEMMIES	SENIOR	220 000 €	210 000 €	150 000 €	85%	178 500 €	85%
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		220 000 €	210 000 €	150 000 €	85%	178 500 €	85%

**AS/B : Programme de compétitions internationales relève**

Les compétitions de référence, ainsi que les compétitions de préparation.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Taux de soutien
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires							

**AS/C : Programme de préparation senior**

Toute action de préparation des compétiteurs seniors au programme d'entraînement du projet de performance fédérale.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Taux de soutien
PROGRAMME DE PRÉPARATION FEMMIES	SENIOR	370 000 €	370 000 €	100%	100%	370 000 €	100%
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		370 000 €	370 000 €	100%	100%	370 000 €	100%

**AS/D : Programme de préparation relève**

Toute action de préparation des compétiteurs relève de performance et de soutien au projet de performance fédérale.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Taux de soutien
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires							

**AS/E : Management et coordination**

Tout action, relatif à votre organisation sportive, susceptible de contribuer à la performance et à la performance des compétiteurs.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Taux de soutien
Management et coordination							
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires							

**AS/F : Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services**

Tous les experts de classe mondiale, susceptibles de contribuer à la performance et à la performance des compétiteurs.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Taux de soutien
Rémunération d'experts de classe mondiale							
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires							

**AS/G : Programme de détection et de transfert de talent**

Tous les actions nationales de détection et de transfert de talent.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Taux de soutien
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires							



Discipline/Groupe d'épreuves/Genre : JUNIORS HOMMES ET FEMMES

Programmes d'Actions Sportives

2019

Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
555 000 €	460 000 €	95 000 €	83%	389 541 €	155 459 €	70%
<b>Total général</b>						

**AS/A : Programme de compétitions internationales senior**

Les compétitions de référence, les compétitions seniors et toutes olympiques où participation est autorisée pour les compétitions de préparation.

Pf : liste des compétitions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
		€	€	#DIV/0!	€	€	#DIV/0!
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires							

**AS/B : Programme de compétitions internationales relève**

Les compétitions de référence, ainsi que les compétitions de préparation.

Pf : liste des compétitions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
COMPÉTITIONS INTERNATIONALES JUNIOR	RELEVÉ	180 000 €	20 000 €	90%	150 000 €	90 000 €	75%
		200 000 €	20 000 €	#DIV/0!	€	€	#DIV/0!
		300 000 €	180 000 €	60%	150 000 €	50 000 €	75%
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires							

**AS/C : Programme de préparation senior**

Toutes les actions de préparation des collectifs seniors de haut niveau et tout projet de performance fédéral.

Pf : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff), budget prévisionnel de chaque structure concernée.

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
		€	€	#DIV/0!	€	€	#DIV/0!
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires							

**AS/D : Programme de préparation relève**

Toutes les actions de préparation des collectifs relève du programme d'insertion de jeunes de haut niveau.

Pf : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff), budget prévisionnel de chaque structure concernée.

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
		€	€	#DIV/0!	€	€	#DIV/0!
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires							

**AS/E : Management et coordination**

Toutes les actions de management ou de coordination nécessaires au bon fonctionnement de projets spécifiques de haute performance.

Pf : détail des actions ou programmes prévus et leurs objectifs, lieux, dates, fréquence, nombre prévisionnels de participants.

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
		€	€	#DIV/0!	€	€	#DIV/0!
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires							

**AS/F : Rémunération d'experts de classe mondiale - prestation de services**

Tout expert, rattaché à toute organisation sportive susceptible de contribuer à la performance est éligible, entraîneur, préparateur physique, analyste vidéo, arbitre, juge, nutritionniste, psychologue, médecin, kinésithérapeute, acousticien, physiologiste, classificateur, sportif-fonctionnaire, biomécanicien.

Pf : Liste des destinations/fréquences/montants prévisionnels (par horizon de 6 mois) qui justifient le coût demandé.

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
		€	€	#DIV/0!	€	€	#DIV/0!
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires							

**AS/G : Programme de détection et de transfert de talent**

Toutes les actions nationales de détection et transfert de talents.

Pf : détail des actions ou programmes prévus (lieux, dates, volumes, coûts de réalisation).

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
		€	€	#DIV/0!	€	€	#DIV/0!
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires							



**Discipline/Groupe d'épreuves/genre : Projet de Performance Fédéral**

**Programmes d'Actions Sportives**

2019

Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
370 000 €	370 000 €	60 000 €	81%	300 000 €	60 000 €	78%
<b>Total général</b>						

**AS/A : Programme de compétitions internationales senior**

Tous les sportifs de référence, les compétitions ouvertes au cadre olympique ou paralympique ainsi que les compétitions de préparation.  
 Pl : Liste des compétitions (lieux, dates, temps de départ, préparateur, préparateur et staff).

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

**AS/B : Programme de compétitions internationales relève**

Tous les sportifs de référence, ainsi que les compétitions de préparation.  
 Pl : Liste des compétitions (lieux, dates, temps de départ, préparateur, préparateur et staff).

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

**AS/C : Programme de préparation senior**

Tous les sportifs de référence, ainsi que les compétitions de préparation.  
 Pl : Liste des actions (lieux, dates, temps de départ, préparateur, préparateur et staff). Budget prévisionnel de chaque activité comprise.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
PRÉPARATION POLE ANEP		38 000 €	68 000 €	38 000 €	65%	68 000 €	38 000 €	67%
PRÉPARATION POLE NANCY		70 000 €	80 000 €	10 000 €	86%	80 000 €	10 000 €	86%
PRÉPARATION POLE NANTES		50 200 €	40 000 €	10 000 €	82%	40 000 €	10 000 €	82%
PRÉPARATION POLE LYON		30 000 €	78 000 €	18 000 €	34%	78 000 €	18 000 €	83%
SENTINELLE D'ENTRAÎNEMENT NATIONAL VARÈSE AUK MOIRNÉ		20 000 €	20 000 €	20 000 €	100%	20 000 €	20 000 €	100%
ACTIONS EN FAVEUR DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES SPORTIFS		80 200 €	25 000 €	10 000 €	67%	25 000 €	10 000 €	68%
		<b>338 600 €</b>	<b>290 000 €</b>	<b>58 000 €</b>	<b>63%</b>	<b>290 000 €</b>	<b>58 000 €</b>	<b>77%</b>

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

**AS/D : Programme de préparation relève**

Tous les sportifs de référence, ainsi que les compétitions de préparation.  
 Pl : Liste des actions (lieux, dates, temps de départ, préparateur, préparateur et staff). Budget prévisionnel de chaque activité comprise.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
PRÉPARATION POLE TOMBOUE		32 000 €	80 000 €	3 000 €	64%	30 000 €	2 000 €	69%
		<b>32 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>64%</b>	<b>30 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>69%</b>

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

**AS/E : Management et coordination**

Tous les sportifs de référence, ainsi que les compétitions de préparation.  
 Pl : Détail des actions ou programmes prévus et leurs objectifs, lieux, dates, fréquence, nombre et profil des participants.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

**AS/F : Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services**

Tous les sportifs de référence, ainsi que les compétitions de préparation.  
 Pl : Liste des actions ou programmes prévus et leurs objectifs, lieux, dates, fréquence, nombre et profil des participants.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

**AS/G : Programme de détection et de transfert de talent**

Tous les sportifs de référence, ainsi que les compétitions de préparation.  
 Pl : Liste des actions ou programmes prévus et leurs objectifs, lieux, dates, temps de départ, préparateur, préparateur et staff.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
ILE-DE-FRANCE

Relevé d'Identité Bancaire

Cadre réservé au destinataire du relevé

--

Identification du compte pour une utilisation nationale

17515	90000	08610558745	43
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib

Domiciliation

BIC

CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE

CEPAFRPP751

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1751	5900	0008	6105	5874	543
------	------	------	------	------	------	-----

Intitulé du compte

FEDE FRSE SOCIETES D AVIRON

17 BOULEVARD DE LA MARNE

94130 NOGENT SUR MARNE